Journal officiel de l'Union européenne

C/2024/692

19.1.2024

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/692)

Décision rectifiant la décision d'exécution C(2023) 5 final

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaires de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2024) 57	12 janvier 2024	4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, éthoxylé (4-tert-OPnEO) Nº CE: -, nº CAS: -	PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PRC DeSoto International Inc. – OR5	REACH/22/40/0	Formulation d'un composant durcissant contenant du 4-tert-OPnEO dans des produits d'étanchéité en polysulfure bicomposant pour l'aérospatiale et la défense	4 janvier 2025	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraînent les utilisations de la substance pour la santé humaine et l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.
			Sealants Europe SAS	REACH/22/40/1			
			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PPG Industries (UK) Ltd. – OR23	REACH/22/40/2			
			Boeing Distribution, Inc.	REACH/22/40/3			
			Haas Group International SP. Z.O.O.	REACH/22/40/4			

([1]) JO L 396 du 30.12.2006 , p. 1.

			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PRC DeSoto International Inc. – OR5	REACH/22/40/5	Mélange de composants d'étanchéité de base en polysulfure avec du durcisseur au 4-tert-OPnEO, aboutissant à des mélanges contenant moins de 0,1 % m/m de 4-tert-OPnEO destinés à des utilisations dans le secteur aérospatial et de la défense exemptées de l'autorisation au titre de l'article 56, paragraphe 6, point a), du règlement REACH, dans le secteur aérospatial et de la défense et dans les chaînes d'approvisionnement associées		
			Sealants Europe SAS	REACH/22/40/6			
			PPG Europe B.V. en sa qualité de représentant exclusif de PPG Industries (UK) Ltd. – OR23	REACH/22/40/7			
			Boeing Distribution, Inc.	REACH/22/40/8			
			Haas Group International SP. Z.O.O.	REACH/22/40/9			
			Wesco Aircraft EMEA Ltd	REACH/22/40/10	Formulation d'un composant durcissant contenant du 4-tert-OPnEO dans des produits d'étanchéité en polysulfure bicomposant pour l'aérospatiale et la défense		
			Wesco Aircraft EMEA Ltd	REACH/22/40/11	Mélange de composants d'étanchéité de base en polysulfure avec du durcisseur au 4-tert-OPnEO, aboutissant à des mélanges contenant moins de 0,1 % m/m de 4-tert-OPnEO destinés à des utilisations dans le secteur aérospatial et de la défense exemptées de l'autorisation au titre de l'article 56, paragraphe 6, point a), du règlement REACH, dans le secteur aérospatial et de la défense et dans les chaînes d'approvisionnement associées		

(1) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).